

Jésus et la question du divorce

1^{ère} partie : Jésus s'est-il élevé contre le divorce ?

21- travail d'observation et échange sur la synopse des textes sur le divorce

22- apport à partir des observations

Je relèverai d'abord quelques ressemblances et différences entre l'attestation de Lc 16, 18 et Mc 10, 11 et la façon de parler du divorce dans 1 Co 7, 10-11.

- l'interpellation de Jésus en Mc 10, 9 vise seulement le divorce, sans aborder la question du remariage. Le divorce est contraire à l'action de Dieu qui a uni l'homme et la femme dans le mariage. Toutefois, en Mc 10, 9, le divorce n'est pas condamné comme adultère.

- Lc 16,18 +// réunissent divorce-remariage en qualifiant cette double action d'adultère. Ces 2 types de déclarations synoptiques (Mc 10,9 d'un côté et Lc 16,18 // Mc 10,11 d'un autre côté) fournissent un parallèle avec l'enseignement de Paul en 1 Co 7,10-11. D'un côté, en parallèle à Mc 10,9 Paul recommande (v 10 + 11c) qu'une femme ne se sépare pas de son mari et qu'un mari ne répudie pas sa femme, sans pour autant qualifier cette action d'adultère. Cependant dans sa parenthèse '*mais si elle s'en sépare, elle doit rester non mariée ou bien se réconcilier avec son mari*' (1 Co 7, 11ab) Paul reconnaît que le divorce peut avoir lieu, sans toutefois qu'il puisse y avoir de 2nd mariage, on a là un // avec Lc 16,18 et Mc 10, 11, ce qui implique que le lien du mariage demeure.

Selon la critique historique Lc 16, 18 '*Tout homme qui répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et celui qui épouse une femme répudiée par son mari commet un adultère*', est la forme la plus proche de la déclaration de Jésus. Mais on ne peut exclure le fait que d'autres formes de cet enseignement y compris Mt 5, 32 sans la clause d'exception '*Eh bien ! moi je vous dis : Tout homme qui répudie sa femme, hormis le cas de prostitution, l'expose à l'adultère ; et quiconque épouse une répudiée, commet un adultère*', viennent également de Jésus.

Les variantes autour de la clause d'exception en Mt 19,3, par exemple, nous donne à penser que c'est là un enseignement surprenant et choquant de Jésus qui a suscité beaucoup de discussions et de questions. Mc 10,2-12, présentant les paroles de Jésus dans un contexte de polémique avec les pharisiens, est dans sa forme actuelle une composition des communautés chrétiennes. Cependant ce récit de controverse est bien cohérent avec la façon dont Jésus débattait avec les pharisiens sur ce qui était certainement son enseignement sur la Loi qui prête le plus à controverse. Les pharisiens s'intéressaient particulièrement à la question du divorce, et le recours à l'Écriture était normal dans le judaïsme palestinien.

Même s'il est difficile de trancher quant à l'historicité de Mc 10, 9 '*ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare point !*' du fait qu'il n'y ait pas d'attestation multiple, des arguments plaident en sa faveur. Il y a là un style que beaucoup d'exégètes considèrent comme typique de Jésus. En outre, le NT ne donne pas l'impression que les maîtres chrétiens des 2 premières générations aient développé un enseignement particulier sur le sujet, à part ce que disait Jésus qui créait bien assez de difficultés aux chrétiens chargés de l'enseignement. Autant d'éléments qui donnent à penser que Mc 10, 9, ainsi que quelques

discussions avec les pharisiens sur la question du divorce, remonte très probablement à Jésus lui-même.

Arrêtons-nous sur le récit de Matthieu. En Mt 19,3-9 les pharisiens entreprennent Jésus sur la question du divorce. Chez Marc, la question se résume en ceci : peut-on ou non divorcer ? Mt 19,3 rejoint mieux les préoccupations des pharisiens. Nul d'entre eux ne doutait de la légitimité du divorce, à la seule initiative de l'homme, que l'on fondait sur Dt 24,1-4. Toutefois ce passage de la Loi ne précisait pas la nature du *'quelque chose de choquant'* (Dt 24,1) conduisant le mari à répudier sa femme. D'où, chez les pharisiens, de grands désaccords sur les motifs légitimes de divorce. Pour Hillel, un de leurs maîtres, on pouvait renvoyer sa femme pour n'importe quel motif comme un plat mal cuit; pour son rival, Chammaï, seul l'adultère pouvait motiver la répudiation. Dès lors de quel côté se situe Jésus (lui dont *'le joug est léger'*) ? Jésus en appelle à l'intention originelle du Créateur (v. 4-6). Il remonte le temps : bien avant le Deutéronome, le livre de la Genèse qu'il cite (Gn 1,27) présente l'union de l'homme et de la femme comme une base solide sur laquelle l'humanité doit s'édifier, et non se détruire. Créés mâle et femelle, dans la dualité des sexes, l'homme et la femme sont à *'l'image de Dieu'*. Là réside la grandeur de leur union. Jésus en tire la conséquence voulue par le Créateur : *'À cause de cela l'homme quittera son père et sa mère et ils seront les deux en une seule chair'* (v. 5-6). Référence est faite ici explicitement au 2nd récit de la Création (Gn 2,24). Le texte est très fort il dit combien cette unité qui s'enracine dans le vouloir de Dieu, est une réalité à sauvegarder. Jésus y insiste avec fermeté : *'Donc, ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas !'* (v. 6b). Mais en refusant le divorce, Jésus ne renie-t-il pas Moïse (Dt 24,1), l'interprète de Dieu ? Jésus reprend ainsi : certes, la répudiation s'enracine dans la Torah, mais Moïse à parler en raison de l'endurcissement des cœurs (v. 8a), or ce n'est pas le projet premier de Dieu, toujours offert à ceux qui se laissent guérir de leur endurcissement (v. 8b). En conséquence, ceux qui comprennent le projet de Dieu restent fidèles à leur mariage, c'est pourquoi un remariage équivaldrait à un adultère (v9). *'Adultère'*, est un terme sévère par lequel les prophètes interpellaient vivement Israël pour ses ruptures d'alliance avec Dieu (cf. Os 1-3).

Cependant comme en 5,32, Matthieu envisage ici un cas de rupture quelque peu énigmatique pour nous aujourd'hui : *'pour impudicité'*, écrit-il, mot qui se plie à de multiples interprétations. Pour les uns, il s'agit de l'adultère qui briserait la conjugalité: telle est l'option des Églises orientales qui permettent le remariage du conjoint estimé innocent. Selon d'autres, plus sensibles au contexte juif de Mt, il s'agirait d'unions illégitimes jugées telles par la Bible (Lv 18). Jésus défend donc avec vigueur l'indissolubilité du mariage selon le plan de Dieu. Il ne légifère pas pour l'État ; il s'adresse à ceux qui font de sa parole la règle suprême.

Le récits de Mc 10,1-12 apporte également quelques points particuliers à la communauté de Marc. Ainsi la rigueur de Jésus n'a pas fini d'interroger ses propres disciples, à la maison ils prennent donc le relais des pharisiens pour questionner Jésus en aparté (v. 10). On peut penser qu'ils représentent la 1^{ère} communauté chrétienne affrontée au problème du divorce entre ses membres et cherchant à préciser la pensée du Seigneur sur ces cas difficiles. On peut également remarquer les termes qui reconnaissent à la femme la même possibilité que pour l'homme d'engager une action de divorce (v12). Ce cas n'existait pas dans la législation juive au temps de Jésus : il révèle une situation relevant du droit romain. Lorsque Marc rédige son évangile à l'adresse de

chrétiens venus du paganisme, il lui faut tenir compte des lois romaines. On le voit si Matthieu, contrairement à Marc a soulevé des possibilités, dans certains cas, de divorce ; Marc montre lui aussi que la ferme pensée de Jésus sur le divorce a été appliquée par l'Église primitive dans des situations nouvelles, le statut des femmes à Rome n'est pas le même qu'en Palestine.

Le travail sur les textes du NT concernant l'attitude de Jésus face au divorce nous amène à conclure qu'il s'est fortement élevé contre le divorce et a qualifié le divorce suivi d'un remariage d'adultère. On trouve en effet : des critères d'attestations multiples, de discontinuité par rapport à la pratique de la loi mosaïque et d'embarras par rapport à la vie des 1^{ères} communautés chrétiennes. Dès lors, comment interroger le statut de ces paroles de Jésus en fonction de sa manière de se situer par rapport aux femmes et aux hommes de son temps, dans la logique de l'annonce du Règne de Dieu, cœur de sa prédication ? Ne semble-t-il pas y avoir décalage entre cette parole et sa pratique ordinaire ? Si c'est le cas comment en rendre compte et peut-on y percevoir une cohérence de fond ?

2^{ème} partie : Lien de cette parole avec son annonce du Règne ?

Comment comprendre la cohérence entre les paroles de Jésus rapportées par les synoptiques autour des questions touchant au divorce et son comportement largement ouvert à la fréquentation des pauvres, des pécheurs et des prostituées, dans son annonce du Règne de Dieu ?

21- Contexte de débat avec les pharisiens

Mt 19 et Mc 10 nous présentent les propos de Jésus dans le cadre d'un questionnement suscité par des pharisiens alors que des foules nombreuses suivent Jésus. Ce jeu de questions réponses que l'on retrouve en maints passages des évangiles n'a rien de surprenant dans le contexte juif, il est même à la racine de l'enseignement prodigué par les rabbis d'hier comme ceux d'aujourd'hui.

L'enseignement est un aspect essentiel de l'annonce du Règne par Jésus. Pour la tradition juive, l'enseignement est vital, il est le moyen concret qui permet d'unir la vie spirituelle à la vie pratique. Cet enseignement n'est pas réservé à une élite, il fait partie de la vie concrète, tout le monde doit apprendre et nul ne peut apprendre seul. C'est bien le cadre de fond que l'on peut voir en Mt 19 et Mc 10. Dans la tradition juive, l'enseignement oblige au partage car c'est l'enseignement et le partage qui fonde le Peuple. Dieu forme son Peuple par le moyen d'une instruction permanente. La Torah est le signe de la Présence de Dieu, elle est sa Parole qui agit constamment au milieu d'une communauté, qui l'engendre. Les évangiles nous donne de percevoir le ministère de Jésus en continuelle articulation avec l'enseignement. Jésus discute, il parle, pose des questions, et on lui en pose. Les scribes et les pharisiens répondent ou posent d'autres questions. **Cet échange consiste à apprendre et non à juger car ce qui est au centre de la discussion c'est la réalité de Dieu qui est vivant et qui se manifeste aux hommes.** Dans ce débat qui nous retient aujourd'hui, on voit des foules présentes pour écouter Jésus et des pharisiens qui viennent l'interroger pour 'le mettre à l'épreuve'. Il est vrai que dans la relecture pascale, on peut entendre derrière cette dernière expression le procès de Jésus qui se profile peu à peu, mais vous venez de l'entendre ce

jeu de questions réponses fait partie de l'enseignement, et s'il y a une mise à l'épreuve, c'est bien pour permettre à la personne de sortir le fond de son cœur. Comment elle se situe dans sa relation à Dieu, à son semblable ? Jésus mis à l'épreuve, sortira le fond de son cœur, il manifestera l'annonce du Règne de Dieu qui le brûle, un Règne où Dieu vient faire droit aux '*sans droits*', vient faire miséricorde aux pauvres, aux pécheurs.

Justement dans une histoire avec une femme de mauvaise vie, une prostituée, l'évangéliste Luc met cela en perspective. **On peut lire en Lc 7,36-50** que Jésus a été invité par Simon le pharisien. Alors qu'ils sont à table, survient une femme pécheresse qui ne cesse d'arroser les pieds de Jésus de ses larmes et d'y répandre un parfum de grand prix. Simon s'étonne, et le narrateur nous fait entrer en son fort intérieur '*si cet homme était prophète, il saurait qui est cette femme qui le touche et ce qu'elle est une pécheresse*'. Jésus lui pose une question apparemment enfantine autour d'un créancier qui a 2 débiteurs. A cette question Simon répond avec ironie, tellement la question semble aller de soi. Mais si on relit ce passage, on s'aperçoit que la question peut être tournée et retournée pour faire ressortir ce dont Jésus veut vraiment parler, à savoir que le pardon de Dieu s'exerce dans des conditions particulières (Lc 7,41). La discussion de Jésus avec Simon dit bien cette dialectique de questions et de réponses. Elle est appel à la réflexion, à la conscience de l'autre. Le font de l'épisode que Mt 19 et Mc 10 nous rapporte ne nous mène-t-il pas vers ce questionnement que Jésus adresse aux pharisiens, et à tous les hommes qui l'entendaient ? N'est-il pas un appel à la conscience, par la réflexion qu'il amène ?

L'épisode en Jn 8, 1ss va bien dans le sens de cet appel aux questionnements, appel à une décision en '*conscience*'. On amène à Jésus une femme surprise en flagrant délit d'adultère. L'homme avec qui elle a été trouvée n'est pas présent, on ne parle pas de lui, ce qui semble habituel dans cette société patriarcale. Cependant, pour qui connaît la Torah de Moïse, cela devrait paraître bien étrange. En effet, la Torah interdit de posséder ou de désirer la femme d'un autre. Mais à l'heure de punir le délit c'est la femme qui fait les frais car les hommes sont les véritables responsables de la société. La femme est humiliée et condamnée parce qu'elle a déshonoré sa famille. Dans cet évangile, Jésus vient justement interroger cette hypocrisie sociale installée par les hommes. Jésus appelle ces hommes, qui se sont érigés en juges et sont déjà prêts à la lapider, à un sursaut de conscient : '*Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette le premier une pierre*'. Par cette simple parole, Jésus manifeste qu'il n'est pas vrai qu'elle soit la plus coupable. L'effet de cette parole de Jésus joue comme une bombe nous dit l'évangéliste '*mais eux, entendant cela s'en allèrent un à un, à commencer par les plus vieux*'. Les voilà remis à leur conscience, honteux face au défi que leur a lancé Jésus, ils savent bien, eux, qu'ils sont les plus responsables des adultères qui se commettent dans les villages. Jésus se retrouve seul face à cette femme humiliée, honteuse qui attendait la mort. Désormais il peut la regarder avec tendresse et lui manifester la miséricorde de Dieu à travers son respect et son amitié : '*Femme où sont-ils ? Personne ne t'a condamnée ?...*' Elle lui répond toute tremblante : '*Personne, Seigneur.*' Ces mots de Jésus resteront gravés dans sa mémoire, elle en gardera bonne mémoire. Quant aux hommes adultères, ils se sont retirés sans doute furieux après Jésus ; ils ne peuvent entendre ces paroles qui disent la miséricorde divine à l'œuvre dans l'agir de Jésus. Ce mots ne sont que pour cette femme brisée, pour la relever : '*Moi non plus je ne te condamne pas. Va, désormais ne pêche plus.*' Jésus lui fait confiance, il veut pour elle la meilleure issue et l'encourage à ne

plus pécher. Mais aucune condamnation ne tombe de ses lèvres.

En parcourant les évangiles nous le voyons, jamais dans l'enseignement de Jésus les femmes n'ont entendu d'exhortations à être soumises à leur mari et au système patriarcal, contrairement à ce qu'on pourra avoir dans les communautés primitives parfois. Elles n'entendent jamais dans sa bouche des expressions méprisantes, qu'on retrouvera si fréquemment dans les écrits des rabbins. Il n'y a chez Jésus aucune méfiance à leur égard, seulement du respect, de la compassion et une amitié qu'elles devaient ignorer dans le reste de la société. Ce qui étonne le plus c'est sa façon particulière de redéfinir simplement, naturellement, le sens et la place de la femme à partir de son expérience du Père. Jamais il ne prévient les disciples contre les artifices de séduction de la femme, mais il les met en garde contre le regard dévoyé qu'ils peuvent porter sur les femmes : *'Quiconque regarde une femme pour la désirer a déjà commis dans son cœur l'adultère avec elle' (Mt 5,27-28).*

22- Jésus, défenseur des pauvres, défenseur des femmes malmenées.

L'annonce du Règne de Dieu et sa manifestation par Jésus trouve un écho particulièrement fort auprès des petits, des pauvres, des laissés pour compte de la société. Parmi les pauvres qui entouraient Jésus, il y avait un grand nombre de femmes ; privées de l'appui d'un homme, elles étaient sans doute les plus vulnérables. En outre, dans cette société patriarcale, être femme signifiait être destinée à vivre dans un état d'infériorité et de soumission aux hommes. Les femmes qui cheminent avec Jésus tout au long des routes de Palestine sont bien souvent les pauvres parmi les plus déshéritées de ce monde tourmenté par la domination romaine et un monde machiste. Plusieurs sont des malades qu'il a guéries, comme Marie de Magdala. On trouve certainement dans son entourage des femmes sans relation avec un homme : des veuves sans protection, des épouses répudiées, et même quelques prostituées, considérées par tous comme la pire source d'impureté et de contamination. Jésus les accueille toutes. Elles sont là qui partagent ses repas avec les autres disciples, hommes. **Pour Jésus, ces repas manifestent le Règne de Dieu, sa miséricorde, ils sont lieu de communion, de don et de pardon.** En effet, *'ce ne sont pas les biens portants qui ont besoin du médecin, mais les pécheurs'* (Mt 9,12). **C'est bien ce que Luc a mis en prélude des 3 paraboles de la miséricorde (Lc 15) :** *'Cependant tous les publicains et les pécheurs s'approchaient de lui pour l'entendre. Et les Pharisiens et les scribes de murmurer : Cet homme, disaient-ils, fait bon accueil aux pécheurs et mange avec eux !'* (Lc 15,1-2). Et c'est pour les scribes et les pharisiens qui ne comprennent pas et juge l'attitude de Jésus qu'il leur dit les paraboles de la brebis perdue, de la drachme perdue et du fils prodigue. Oui, pour Jésus, pour les communautés chrétiennes primitives, ces repas qu'il prend avec les plus paumés, ces femmes et ces hommes qui n'ont rien à perdre mais qui ont perçu qu'ils ont tout à gagner à le suivre, ces repas manifestent le Règne de miséricorde de Dieu. Les derniers de cette société sans pitié deviennent les 1^{ers} dans le Royaume. Par ces repas avec Jésus, ces pauvres, ces femmes pécheresses sont engendrés à nouveau à la vie : *'Ne fallait-il pas tuer le veau gras, car ton frère, ta sœur que voilà était mort, il est revenu à la vie, il était perdu et il est retrouvé'* (Lc 15,32). En la personne de Jésus de Nazareth, ces hommes et ces femmes font l'expérience d'un Dieu qui est Père de miséricorde, jamais sans doute auparavant ils n'avaient fait une telle rencontre. Il n'est pas étonnant que la pécheresse ait pleuré de joie tellement elle était marquée par un amour rempli de reconnaissance envers Celui qui manifestait combien Dieu n'est qu'Amour (Lc 7, 36s).

Face à tous ceux qui s'enferment dans le refus du Règne de Dieu à l'œuvre dans la miséricorde offerte à tous, Jésus ne peut que leur dire avec dureté : *'En vérité je vous le dis, les publicains et les prostituées arrivent avant vous au Royaume de Dieu'* (Mt 21,31). Tout au long de sa vie publique Jésus manifestera que l'expérience du Règne de Dieu qui fonde son existence le conduit à une immense liberté dans son attitude face aux femmes. Elles ne sont pas pour lui source de tentations, ni de possible contamination. Il s'approche d'elles sans réserve, leur parle, se laisse toucher. Elles trouvent en lui un horizon qui manifeste que la vie offerte par Dieu est source de pardon, de bénédiction.

Ouverture

Dans une 1^{ère} partie, nous avons pu voir comment les paroles rapportées par les synoptiques au sujet du divorce sont bien attribuables au Jésus de l'histoire, tant il est vrai qu'elles posaient plus de difficultés à l'Eglise primitive qu'elles n'apportaient de solution pour justifier son vécu. La 2^{ème} partie de mon exposé a voulu situer ces paroles de Jésus dans le cadre plus large de son enseignement et de son vécu manifestant le Règne de miséricorde de Dieu advenant en sa personne. Nous avons pu voir combien tout son être était tendu vers la manifestation de l'Amour de Dieu pour *'les laisser pour contre'* de la société, et les femmes y occupaient une place de choix. Il convient maintenant d'essayer d'en tirer les conséquences quant au sens que Jésus a voulu mettre à ses paroles autour du divorce. Ces paroles sont-elles un appel à toute femme et tout homme à se déterminer librement en son âme et conscience ? Ont-elles une dimension de normes applicables par tous les chrétiens en tout lieu et en tout temps ?

J'aimerais commencer par reprendre la question des pharisiens en Mt 19 et faire résonner à nouveaux frais la réponse de Jésus à ces hommes. *'Est-il permis de répudier sa femme pour n'importe quel motif ?'* La version de Matthieu se montre moins abrupte que celle de Marc, il envisage des motifs pour lesquels un mari peut répudier sa femme. Il en est de même en 1 Co 7 (le privilège paulin). L'évangéliste Jean ne rapporte pas ces propos de Jésus, on peut douter que dans sa communauté de telles questions ne se posaient pas ? Cependant il s'est senti en droit de l'occulter. Marc, quant à lui, a mis à égalité l'homme et la femme, sa culture romaine rendait cela nécessaire. Ainsi le donner scripturaire nous donne déjà à entendre un écho pluriel de la parole du Christ. Les communautés primitives ont su, en fonction de leurs problématiques propres, interpréter et rendre audibles les paroles du Seigneur. Nous pouvons constater, avec un regard qui nous pousse au-delà de notre tradition catholique, que les autres branches du christianisme (orthodoxes, églises issues de la Réforme) n'interprètent pas de la même manière ces paroles de l'Écriture.

En reprenant Mt 19, la réponse de Jésus paraît surprendre tout le monde. Les femmes qui l'entendent ne peuvent en croire leurs oreilles. Pour Jésus, si la répudiation est acceptée par la Loi, c'est à cause de la dureté du cœur des hommes, et de leur attitude machiste. Pour Jésus, le projet initial de Dieu n'a pas été le mariage patriarcal. Dieu a créé l'homme et la femme pour qu'ils soient *'une seule chair'*, en tant que personnes appelées à partager leur amour, leur intimité et leur vie entière en communion totale. *'Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas'*. Ainsi on peut entendre le parti pris de Jésus, une fois encore, pour les plus petits, les *'sans droit'*, le Règne de Dieu qui advient en sa personne est pour eux en priorité. Ne peut-on entendre, en cohérence avec tout ce que

nous avons pu mettre à jour dans la 2^{ème} partie de l'exposé, combien Jésus vient mettre fin au privilège que les mâles se sont octroyés dans une mauvaise lecture de Gn 1-3, pour répudier leurs épouses à leur gré. Dieu ne veut pas des structures qui engendrent la supériorité de l'homme et la soumission de la femme : dans le Royaume de Dieu, elles devront disparaître. C'est précisément ce que Jésus veut développer dans cette 'nouvelle famille' qu'il forme avec ses disciples au service du Royaume de Dieu. Il vient d'abord et avant tout interpeler les hommes afin que les femmes aient une vie plus sûre, plus digne et plus stable.

En parcourant l'Évangile de Jean, nous percevons une communauté sans domination masculine et sans hiérarchies préétablies. Un groupe de disciples dans lequel il n'y a pas de 'père', si ce n'est au ciel. Dès lors on peut comprendre l'absence de texte parallèle à Mt 19 chez Jean, puisque justement son ecclésiologie ne cesse de manifester cette ligne d'horizon. Aussi, pour en revenir aux propos de Jésus en Mt 19, la référence à Gn 1-2 que Jésus fait, vient redonner à l'être humain : homme et femme, la beauté originelle voulue par Dieu, l'égalité dignité, l'égalité responsabilité. En conséquence, si nous faisons résonner cette parole de Jésus en cohérence avec tout le donné évangélique, elle n'est pas d'abord à prendre en terme 'légaliste', comme une norme valable pour tous les lieux et tous les temps, elle est un appel à la conscience, à une cohérence de vie évangélique.

Je voudrais achever mon exposé en rapportant quelques propos du Père Philippe Bacq, sj, dans la revue Etude du mois de Mars 14 intitulé 'Tradition chrétienne et évolutions de la famille' : *« La pratique des Églises orientales qui permet un 2^{ème} ou un 3^{ème} mariage ne paraît donc pas si contraire aux textes fondateurs. Le vœu de l'amour sera toujours que les couples restent unis la vie durant. Accepter un nouveau mariage pour des divorcés ne remet pas en question ce principe de fond. Pour les chrétiens, le mariage qu'ils contractent devant l'Église reste indissoluble. Le Christ se donne dans le oui des conjoints et anime leur amour de l'intérieur. Mais si des difficultés insurmontables apparaissent ? Comment vivre cet autre aspect du christianisme : la foi au Christ qui pardonne et libère ? Dans les récits évangéliques, Jésus affirme que le sabbat est pour l'homme et non l'homme pour le sabbat (Mc 2, 27 et parallèles), et ce qui est dit du sabbat peut s'étendre à l'ensemble de la loi. Maintenir l'interdiction de se remarier transforme cette bonne nouvelle en un poids supplémentaire à porter. Dans ce domaine, comme dans tous les autres, le théologien invite à distinguer plus nettement 'la substance de la foi' et 'la formulation dont on la revêt' pour reprendre la distinction opérée par Jean XXIII dans son discours d'ouverture du concile- Gaudet Mater Ecclesia. Il ajoutait: 'Il faut tenir compte de cette distinction - avec patience au besoin - en mesurant tout selon les formes et les proportions d'un magistère à caractère surtout pastoral.' C'est ce que le peuple de Dieu attend aujourd'hui encore de ses pasteurs. »*

Bibliographie

- John P. Meier, Un certain juif, les données de l'histoire, IV La loi et l'amour, Cerf 2009
- José Antonio Pagola, Jésus, approche historique, Cerf 2012
- Philippe Bacq, Revue Etude Mars 2014, art 'Tradition chrétienne et évolution de la famille.